

ARRETE DU MAIRE

2022-669

**ARRETE
PROVISOIRE DE
RESTRICTION DE
CIRCULATION
RELATIF A LA
REFECTION DE LA
CHAUSSEE ET
TROTTOIRS RUE DE
NEUNKIRCHEN**

Le Maire de la Commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-21-1 et R.417-10,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté n° 2020-605 en date du 22 juillet 2020 accordant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Vincent TESSON, Conseiller Municipal Délégué,

Considérant que la Société WATELET T.P. sise Z.A.C des Brosses rue de Mongazons 78200 Magnanville, représentée par M. Antoine Sala (téléphone : 07.63.70.83.44 - mail : antoine.sala@watelet-tp.fr) agissant pour le compte de la Communauté Urbaine (GPSEO) doit entreprendre des travaux de réfection de chaussée et trottoirs rue de Neunkirchen, et qu'il est nécessaire d'assurer la circulation des riverains et de permettre l'exécution de ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 – A titre provisoire, La rue de Neunkirchen, dans sa totalité, fait l'objet des mesures suivantes :

- 1) une limitation de la vitesse à 30km/h,
- 2) un stationnement gênant sur l'ensemble des places de stationnement situées face au n° 72 pour création d'une zone de stockage, une mise en fourrière sera prescrite aux véhicules sur place.
- 3) un stationnement gênant sur trottoirs et chaussée, une mise en fourrière sera prescrite aux véhicules sur place.
- 4) Une déviation du cheminement piétonnier sur le trottoir opposé aux travaux, ou sur chaussée protégé par des barrières de sécurité mises en place par la société,
- 5) Barrage de voie le jeudi 20 octobre durant ½ journée. L'accès et la sortie de la rue de Neunkirchen sera barré au niveau de la rue d'Estiennes d'Orves.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté prend effet à partir de 8h00 jusqu'à 17h00 du lundi 3 octobre 2022 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022.

ARTICLE 3 – La signalisation temporaire réglementaire est mise en place par la société WATELET T.P., sous le contrôle des services techniques de la Ville.



2022-669

**ARRETE
PROVISOIRE DE
RESTRICTION DE
CIRCULATION
RELATIF A LA
REFECTION DE LA
CHUSSEE ET
TROTTOIRS RUE DE
NEUNKIRCHEN**

ARTICLE 4 - La mise en place de la signalisation temporaire, relative à des mesures visant le stationnement, devra être réalisée au moins 2 jours avant la date et l'heure de prise d'effet de ces mesures à la charge du demandeur. Les panneaux de stationnement gênant devront être installés à raison d'un tous les dix mètres linéaires.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mantès-la-Ville, le 27 septembre 2022



Pour le Maire
Et par délégation,
Le Conseiller Délégué,

Vincent TESSON



LA LETTRE INFOS TRAVAUX

TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS ET DE LA VOIRIE

Rue de Neunkirchen

Commune de Mantès la Ville

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme d'entretien du patrimoine, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en lien avec la mairie de Mantès-la-Ville réalisera, dans votre rue, des travaux de réfection de la voirie et trottoirs.

à compter du lundi 03 jusqu'au vendredi 21 octobre 2022

La circulation dans la rue sera maintenue de 8h à 17h pendant la durée des travaux, sauf le 20 octobre 2022.

Des perturbations liées aux travaux seront à prévoir.

L'accès pour les services de secours, et les services de collecte des déchets seront maintenus. En cas d'impossibilité de passage du véhicule de collecte, l'entreprise chargée des travaux se chargera de déposer vos bacs en bout de rue et de les remiser devant chez vous après collecte.

Le stationnement des véhicules sur trottoirs et chaussée sera interdit.

Barrage de voie le jeudi 20 octobre durant ½ journée, l'accès/sortie de la rue de Neunkirchen sera barré au niveau de la rue d'Estienne d'Orves lors de l'application des enrobés sur chaussée.

L'accès aux parkings (garages) privés des riverains sera maintenu durant les horaires des travaux. Un passage sera aménagé pour maintenir ces accès durant toute la durée des travaux.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ainsi que les équipes travaux resteront attentives et à votre écoute durant le chantier.

Nous vous prions de nous excuser de la gêne occasionnée et comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Antoine SALA – Conducteur de Travaux Watelet TP – 0763708344.

Restaurants

Hôtels

Attractions

Transports en commun

Parkings

Pharmacies

Distributeurs de billets

Rue Gabri

Rue Pierre Brosolette

Rue Gabriel Péri

usnières



Chem. de Boinvilliers À Mantes Chem. de Boinvilliers À Mantes

Rue de Neunkirchen

Rue de Neunkirchen

Rue de Neunkirchen

Rue de Neunkirchen

Rue de Thillombois

Chem. de Boinvilliers À Mantes

Rue de Neunkirchen

Chem. des Hauts Merisiers

Rue d'Estienne d'Orves

Rue de Neunkirchen

Frainer Laurent

Rue de Neunkirchen

Rue de Neunkirchen

Pour info, affecter au tolois et chaussée



Al. du Langue...
Calques
Les Côtes Regneuses

ousnières

Chem. des Valmonts